



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE PARIS



Paris le, 6 octobre 2025

Les Présidents de club du département de PARIS

Objet : Championnats départementaux 10m 2025-2026 Pistolet PRÉCISION et carabine

Madame, Monsieur le Président,

Les championnats départementaux, cités en titre, seront organisés par le C.D.T.P. :
les **15 et 16 novembre 2025**

**ATTENTION : Dates limite d'inscription : ouverture le samedi 01 novembre 2025, 00h 05
fermeture le samedi 08 novembre 2025, 23h 55**

Lien d'inscription :

<https://inscriptions.idf-tir.org/index.php>

- Adresse du site : **C.T.S Créteil – 6 rue Thomas Edison – 94000 CRÉTEIL**
Téléphone : 01 49 81 92 68

Les règles qui seront appliquées seront celles des **règlements I.S.S.F. 2023 et du RGS 2025-2026**

Par conséquent, tout tireur qui participera à cette compétition, dans une ou plusieurs disciplines, devra obligatoirement respecter toutes les règles en vigueur pour la saison sportive en cours.

Pour mémoire, vous trouverez, ci-dessous, quelques extraits des règles du RGS, tels que :

■ PARTICIPATION :

- 1) Ne pourront participer à cette compétition du RGS que les tireurs :
 - * En possession de la licence F.F.Tir de la saison concernée portant validation :
 - du médecin attestant de l'aptitude au tir sportif si le certificat n'est pas enregistré dans EDEN,
 - du Président du club certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale,
 - * Régulièrement inscrits à la compétition concernée, **leur club ayant acquitté** les droits afférents à celle-ci.
- 2) La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

C/O LRT IdF 9 villa Thoreton 75015 PARIS – <https://cdt-paris.org> – courriel : contact@cdt-paris.org
Association loi de 1901 - Déclaration Préfecture de Police de Paris n° 34048P - SIRET : 481 399 095 00019 - APE 913E

- 3) Chaque discipline comportera un tir complet, conforme aux règlements internationaux (règlements I.S.S.F) dans les catégories mentionnées dans le RGS.
- 4) Chaque discipline aura un classement par équipe de club, pour chaque catégorie faisant l'objet d'un classement individuel (voir les tableaux du RGS).
- 5) La participation à toute compétition autre que les échelons officiels du RGS ne saurait être prise en compte comme tir de remplacement.
- 6) Dans le cas d'un contrôle électronique des cibles, s'il y a contestation du résultat, le tireur aura accès à ses cartons uniquement s'il pose une réclamation (50 €).

ATTENTION: Les Installations et Essais se déroulent le ¼ Heure précédant le début de la Compétition
Il est donc vivement conseillé d'arriver au minimum 1h avant le début (accueil, contrôle des armes,...).
La carabine 10m sera comptée au 1/10^{ème}.

Quitter rapidement les pas de tir pour laisser effectuer le nettoyage sanitaire des installations.
Les championnats départementaux feront également l'objet des règles suivantes :

■ **CONDITIONS D'ACCÈS :**

La compétition sera ouverte à tous les tireurs licenciés dans une société adhérente au C.D.T.P. et à jour de sa cotisation annuelle.

Les tireurs licenciés dans une société d'un autre département pourront participer aux championnats départementaux, mais ils ne pourront figurer qu'en H.C. (Hors-Classement) dans le palmarès.

■ **CONDITIONS D'ENGAGEMENT :**

Les engagements des tireurs devront être **effectués en ligne**. Penser à bien indiquer la **bonne catégorie** d'engagement.

Renseigner les onglets correspondants aux **épreuves**.

Pour les **nouveaux compétiteurs**, informer adresses postale et courriel, date de naissance, n° licence, téléphone par e-mail à contact@cdt-paris.org

■ **PRIX DES ENGAGEMENTS :**

Le prix des engagements par tireur et par discipline sera le suivant (*pas d'augmentation depuis l'an dernier*):

CLUB A JOUR DE SA COTISATION ANNUELLE ET CLUB D'UN AUTRE DÉPARTEMENT

INDIVIDUEL CADETS-JUNIORS : **17 Euro** **Tout tireur qui s'engage provoque des frais incompressibles.**

INDIVIDUEL autres catégories : **19 Euro** **Par conséquent, en cas d'absence les frais d'engagement ne**

ÉQUIPE : **25 Euro** **seront pas remboursés**

■ **DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**

Inscription en ligne jusqu'au **08 novembre 2025, à 23h55** pour les individuels (équipes : écrire au CDTP).

Chèque du club correspondant au montant total des engagements individuels et équipes, libellé à l'ordre du C.D.T.P., devra être expédié au siège du CDTP : 9 villa Thoréton 75015 PARIS

Après la date limite d'inscription, au plus tard le 13 : téléphoner pour savoir s'il reste de la place au :
06 33 84 34 41

■ **PLAN DE TIR :**

Le plan de tir joint sera établi en fonction des engagements reçus et expédié aux clubs au plus tôt.

En outre, le C.D.T.P. se réserve le droit d'y apporter les modifications jugées utiles dans le cadre de l'organisation technique de la compétition, y compris par ajout ou retrait d'une série.

■ **CLASSEMENT :**

Le titre de **CHAMPION DE PARIS** individuel et par équipe sera décerné dans chaque catégorie et chaque discipline.

■ **RÉCOMPENSES :**

La remise des médailles sera effectuée lors de la prochaine AG du CDTP (note à suivre). En cas d'absence du tireur, une personne du club habilitée pourra prendre les médailles. Passé un mois, il ne pourra être possible de réclamer les médailles au CDTP.

CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL INDIVIDUEL :

Des médailles OR, ARGENT et BRONZE, seront remises aux trois premiers dans chaque catégorie et chaque discipline.

CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPE :

Des plaquettes seront remises aux trois premières équipes dans chaque catégorie et chaque discipline.

■ **NOTA :** Attention aux éventuels contrôles antidopage.

■ **PLAN d'ACCÈS CRÉTEIL:**

